



## ***CAP des secrétaires administratifs de l'Équipement***

***4 & 5 décembre 2006***

**UFE / CFDT 30, passage de l'Arche 92055**  
LA DÉFENSE Cedex tél. 01.40.81.24.00 fax  
: 01.40.81.24.05  
courriel : [cfdt.syndicat@i-carre.net](mailto:cfdt.syndicat@i-carre.net)  
[www.ufe-cfdt.org](http://www.ufe-cfdt.org)

La CAP est présidée par Dominique MORTELECQ, adjoint de la sous-directrice des personnels administratifs, maritimes et des transports terrestres de la DGPA.

La CGT est désignée comme secrétaire adjoint (tour de rôle entre les organisations syndicales).

L'approbation du procès verbal de la CAP de mars 2006 est reporté à une prochaine séance.

### **Déclaration des élues CFDT**

69 réclamations sur la notation de 2004 : le nombre est important depuis la réforme du système d'évaluation et de bonification.

La plupart des agents concernés sont victimes de l'exercice d'harmonisation, toujours aussi absurde quand il contredit les appréciations souvent élogieuses portées sur les fiches de notation.

Les SAE ressentent fortement cette injustice, d'autant que le premier notateur propose souvent une note supérieure à la note finale. Si les contraintes d'harmonisation ainsi que le respect des critères et des quotas ont un effet de réduction et de lissage sur les évolutions chiffrées, l'Administration se retranche systématiquement derrière les mêmes arguments en réponse à ces réclamations.

On nous parle d'« aucune marge de manœuvre pour cette catégorie de personnel », d'« une nécessaire harmonisation pluriannuelle », débouchant sur « la non-pénalisation d'un agent deux années consécutives » ou « la non-reconduction systématique d'une progression maximale déjà obtenue ». Après 2 ans de ce nouvel exercice, on voit déjà les limites de ces principes : les « tournantes » au sein d'un même service entre agents méritants pallient la pénurie des points disponibles.

Certains services ont même limité à +1 la progression des nouveaux arrivants, que ce soit dans le cadre d'une mutation ou d'une promotion !

De nombreux services avouent, dans leur réponse, qu'ils auraient volontiers récompensé la qualité du travail fourni si la rareté des points ne les conduisait pas à s'autocensurer. Dommage pour les agents qui, sans démeriter, ne

bénéficient pas de bonifications !

### **Suivi des recours sur pré-positionnement**

42 dossiers font l'objet d'un suivi par la CAP, soit social, soit pour la carrière. En séance, tous les dossiers « sociaux » ont été passés en revue ; la plupart sont en voie d'aboutissement, mais nous resterons vigilantes sur l'application effective des mesures promises. Un nouveau point sera fait lors de la prochaine CAP

### **Suivi des mutations mises à l'étude : classe exceptionnelle**

Nom.....Service d'origine ... Service d'accueil..... Observation  
Nicole KRYUS.....DDE 59 CETE ..... Nord Resp. RH ..... toujours à l'étude

### **Suivi des mutations mises à l'étude : classe normale et supérieure**

Nom.....Service d'origine ..... Service d'accueil et obs.  
Monique ROUVIERE -LEVACHER ..... DDE 48 ..... DDE 05 date à l'étude  
Alex ROCHE ..... DDE 45 ..... DDE 26 au 1/01/2007  
Céline BOUR.....DDE 41 ..... DDE 13 au 01/02/2007  
Emmanuel ROULLET ..... DDE 41 ..... DDE 37 toujours à l'étude  
Corinne BOITARD.....DRE Centre..... Mini. Écologie au 01/2007  
Céline RASPAUT ..... DDE 92 ..... DDE 58 toujours à l'étude  
Suzanne BUCHMANN.....DDE 68 ..... DDE 63 toujours à l'étude  
Gaëlle CHAPONNAY ..... DDE 13 ..... DDE 69 au 01/02/2007  
Nathalie GANTNER-VEDRENNE ..... DIDAM 64 ..... ANAH 75 en attente  
Franze DONIQUE ..... DDE 2A..... DDE 971 a renoncé à muter

### **Titularisations**

2 dossiers ont été présentés et acceptés par la CAP.

### **Intégrations**

Les agents détachés dans le corps des SAE peuvent demander leur intégration après une année.

Nom	grade	Service .....	date d'entrée .....	service
Emmanuelle REISCH	SAE CN	DDE 04 .....	01/08/2005 .....	01/08/2006
Agnès CORNEE	SAE CE	DDE 974 .....	01/01/1981 .....	01/05/2006

### **Intégrations d'agents de Mayotte**

La direction de l'Équipement de Mayotte emploie 20 % de fonctionnaires d'État et 80 % d'agents de la collectivité territoriale ; en application des lois n° 2001-616 du 11 juillet 2001 et n° 2003-660 du 21 juillet 2003, et de leur décret d'application n° 2006-443 du 14 avril 2006, ces agents peuvent demander leur intégration dans la fonction publique d'État avant le 31/12/2010.

Les 4 premiers dossiers sont présentés à la CAP en vue d'intégrer le corps des SAE. C'est en fait, 383 personnes de tous corps confondus qui sont concernées par cette démarche.

### **Recours sur la notation 2004**

69 dossiers ont été examinés, aboutissant à :

20 maintiens,

10 renvois aux services pour reprendre les appréciations écrites du notateur,

8 renvois à 3 services pour arbitrer l'augmentation de la note entre leurs agents et distribuer les mois de bonification qui leur restaient. ; la CAP ne s'étant pas prononcée sur ces dossiers.

31 notes sont proposées à la hausse d'un point (1x +1, 26 x +2, 4x +3), ce qui conduit parfois à prendre des mois de bonification dans le reliquat global, les services ayant épuisé leur solde local de mois.

### **Bonifications au titre de 2005 :**

A l'unanimité, les élus ont reconduit 1 mois de bonification pour les agents bonifiables à +2 et 3 mois pour les agents bonifiables à +3.

***Sachez que les élues sont d'autant plus efficaces qu'elles  
disposent d'éléments fournis avant la CAP  
et même avant la pré-CAP !***

**Les promotions en classe supérieure et exceptionnelle seront  
étudiées au cours de la CAP du 1<sup>er</sup> trimestre 2007.**

**Christiane CAILLE ... DIR CE ..... 04-69-16-62-00**

**Marie-Paule HARDY DDE 61 ..... 02-33-32-51-56**

**Isabelle ROUSSEAU DDE 69 ..... 04-78-44-98-00**

**Brigitte WARION ... DDE 95 ..... 01-34-25-26-85**